



santé
famille
retraite
services

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE PICARDIE
DU 31 MAI 2024

**Pouvoir spécial donné par un délégué cantonal pour se faire représenter lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2024**

Je soussigné(e) *NOM* *Prénom*
délégué(e) du collège dans le(s) canton(s) de
donne par la présente pouvoir à
Madame / Monsieur *NOM* *Prénom*
délégué(e) du collège dans le(s) canton(s) de
à l'effet de me représenter et de participer en mon nom et pour mon compte aux votes de
l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2024.

Fait à, le _____

Fait à, le _____

Bon pour pouvoir (manuscrit)

Bon pour acceptation (manuscrit)

Le délégué mandant,

Le mandataire,

Signature

Signature

Quorum

• L'Assemblée Générale ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est **présent**.

• Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale ordinaire statue valablement sur **seconde convocation**, quel que soit le nombre des délégués **présents ou représentés**.

Vote

• Les décisions de l'Assemblée Générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres **présents ou représentés**.

Chaque délégué présent ne peut détenir qu'un seul mandat confié à lui par un autre délégué appartenant au même collège.